

PROGRAMMES DE RÉHABILITATION RESPIRATOIRE COORDONNÉS AU DOMICILE



Structurer l'organisation et le déploiement de programmes de réhabilitation respiratoire au domicile du patient en s'appuyant sur l'action coordonnée des professionnels de santé de proximité

Porteur du projet :

Associations Partn'Air et Air+R'



Partenaires :

5 établissements de SSR, 6 réseaux de santé ou fédération, représentants des professionnels de santé : URPS médecin et pharmacien Occitanie, Sidéral santé, dispositif Asalée, 16 associations de patients



Occitanie



Durée : 3 ans



Fonds pour l'innovation du système de santé (FISS) :
1 656 K€

Fonds d'intervention régional (FIR) : 68 K€



Patients ayant une pathologie respiratoire,
soit 720 patients bénéficiaires



Publié au Recueil des Actes Administratifs
le 22/06/2020



Financement complémentaire :
forfait par patient pour
une séquence de soins
de 12 semaines et un suivi
de 40 semaines